

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

No : R-3562-2005

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
(ci-après nommé HQD)

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Demandeur du statut d'intervenant

DEMANDE DE STATUT D'INTERVENANT DU GRAME CONCERNANT LE PROJET
DE RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS AU 201, RUE JARRY OUEST À
MONTRÉAL

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- À titre d'intervenant, il désire contribuer activement, dans une optique d'intérêt public, à ce que la réhabilitation majeure du bâtiment d'Hydro-Québec Distribution soit un modèle de rénovation, un aperçu de la volonté du Distributeur d'encourager une utilisation efficace de l'énergie.

Également, la réduction de la consommation énergétique qui devra résulter de ce projet générera une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis maintenant quinze ans. Et depuis 1998, l'organisme intervient régulièrement devant la Régie de l'énergie.
- 3- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment au niveau des efforts en matière d'efficacité énergétique ainsi que dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.
- 4- Avec ses diverses interventions devant la Régie, le GRAME a contribué à l'élaboration des programmes et des mesures d'efficacité énergétique des différents distributeurs d'énergie (Hydro-Québec, Gaz Métro et Gazifère).

II. CONTEXTE

- 5- Le 29 mars 2005, Hydro-Québec Distribution déposait à la Régie une demande d'autorisation pour réaliser un projet de réhabilitation de l'édifice situé au 201, rue Jarry Ouest, à Montréal. Et ce projet s'étend sur une période de six (6) ans.
- 6- Dans une lettre datée du 5 avril 2005, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant au plus tard

le 11 avril 2005 à 12h. C'est à ce titre que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

- 7- Dans sa requête HQD demande à la Régie l'autorisation pour pouvoir rénover l'immeuble situé au 201, rue Jarry Ouest, à Montréal. Le GRAME désire participer activement pour s'assurer que le projet sera réalisé avec les objectifs les plus ambitieux possibles en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la demande.
- 8- Le GRAME tient à préciser qu'il ne compte pas remettre en question la pertinence pour Hydro-Québec Distribution de réaliser cette réhabilitation.
- 9- L'efficacité énergétique est un élément clé pour établir un développement durable et équitable à l'échelle planétaire. Ainsi, l'amélioration de l'efficacité des méthodes et des équipements de consommation (systèmes mécaniques et électriques, enveloppe du bâtiment...) permettant de modifier les conditions de la consommation d'énergie est une étape essentielle au développement durable. C'est à ce niveau que le GRAME souhaiterait s'exprimer.
- 10-Soulignons que la participation du GRAME dans le dossier R-3534-2004 (concernant l'investissement de Gaz Métro pour son bureau régional et d'affaires de Québec) fut considérée comme pleinement utile. La Régie a également reconnu cette utilité dans la cause R-3554-2004 de la Société en commandite Gaz Métro (au sujet du réaménagement global de l'édifice du 1717, rue du Havre).

R-3562-2005

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec Distribution pour son projet de réhabilitation de l'immeuble sis au 201, rue Jarry Ouest, à Montréal.

Demande d'intervention du GRAME

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE

- 11- Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et surtout environnementales qui sont en jeu dans la présente cause, et compte tenu de l'intérêt des mesures d'économies d'énergie dans une perspective de développement durable, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange de la présente cause et à présenter une preuve écrite.
- 12- Étant donné que la Régie ne s'est pas prononcée sur le budget prévisionnel et sur d'autres aspects du dossier, le GRAME est dans l'attente d'informations additionnelles en ce sens.
- 13-La Régie entend procéder sur dossier. Le Distributeur « souhaite être autorisé à débiter la première phase des travaux aux cours du mois de mai 2005. » (Requête, p. 2). Le GRAME considère qu'il est essentiel qu'il puisse demander, au préalable, certains renseignements écrits au Distributeur, tout comme il a pu le faire dans des dossiers similaires de Gaz Métro. Le Distributeur ne peut imposer à la Régie des échéanciers irréalistes. Nous sommes cependant prêts à travailler avec diligence, dès que la Régie aura établi les conditions du déroulement de ce dossier.
- 14-Pour la présente cause, le GRAME n'envisage pas retenir les services d'un procureur mais, se réserve le droit de se raviser, s'il juge que le déroulement du dossier le nécessiterait.

15-Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont les suivantes :

Mme Isabelle Mime
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
800 Sherbrooke, bureau 213
Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2
Téléphone : (514) 634-7205
Télécopieur : (514) 634-7204
Adresse électronique : [gramme@videotron.ca](mailto:grame@videotron.ca)

16-Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause.

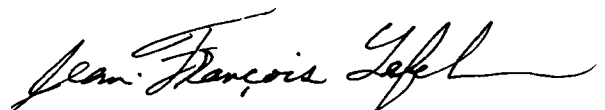
17-La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention du GRAME ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, le 7 avril 2005



Jean-François Lefebvre
GRAME

R-3562-2005

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec Distribution pour son projet de réhabilitation de l'immeuble sis au 201, rue Jarry Ouest, à Montréal.

Demande d'intervention du GRAME